

TSANGA TSANGA SOA s.a.r.l. au capital de 10.000.000 MGA,

Siège social: Le Club House NOFY BE, Nosy Kely, B.P. 337 Morondava 619, MADAGASCAR.

Assurance Responsabilité Civile de Propriétaire de Navire de Mer: 4.253.980.000 Ar, N° de Police: 51/001645/11

SOCIETE SAHAM – MADAGASCAR S.A., 2 Place de l'Indépendance, Antananarivo, MADAGASCAR

Licence Touristique n° 042-09/MTA/EDBM ; NIF : 3000352060 ; N° Statistique : 61 101 54 2006 0 00063 ; N° CNAPS 977474

www.nofy-be.com tel: +261 33 18 888 99 adresse e-mail: nofybe@gmail.com

NOFY BE



TARIFS,

ANNULATION & CONDITIONS GENERALES 2021

TARIFS

- **SORTIE A LA JOURNEE** selon disponibilité du bateau 90€/pers avec petit déjeuner, déjeuner et apéritif (autres boissons non incluses) - minimum 4 personnes.
- **TRANSFERT MORONDAVA-BELO/MER** 90€/pers repas inclus (boissons non incluses) - uniquement en avril, mai ou décembre selon la disponibilité du bateau.
- **CROISIERES**

Si vous n'êtes que 2, nous vous demandons de vous engager sur la base tarifaire ci dessous, mais nous tenterons de ramener ce tarif à 130€/pers/jr, à condition que vous soyez d'accord sur le fait que nous essayons de partir avec 6 passagers au minimum.

Vous pouvez également essayer de rassembler un groupe vous-même en plaçant une annonce sur les sites www.couchsurfing.com ou www.voyageforum.com qui sont consultés par de nombreux voyageurs au moment de la planification de leur séjour à Madagascar.

Nombre de PAX	TARIFS (en pension complète, plongées et boissons non inclus)
1 Pax	480€/jour
2 Pax	240€/jour/pax
3 Pax	175€/jour/pax
4 à 6 Pax	130€/jour/pax
7 à 8 Pax	120€/jour/Pax

Demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans*

Nous consulter pour la goélette privatisée.

○ SAFARIS PLONGEE & FORFAITS

Les prestations plongées sont fournies par un operateur indépendant qualifié. Exemple de forfait:

- Forfait semaine sur NOFY BE 6 nuits / 7 jours : 672€ / pers.
 - Forfait 14 plongées : 428€ / pers.
- TOTAL POUR LA SEMAINE PLONGEUR: 1.100€ / pers

Ces Tarifs s'entendent pour groupes de 5 plongeurs minimum en pension complète boissons non incluses. La prestation plongée est payable à la réservation directement à l'operateur indépendant. Nombre maximum de passagers : 8, soit 6 plongeurs et 2 non-plongeurs.

Nous consulter pour d'autres longueurs de croisières et nombre de plongeurs.

○ SUPPLEMENT PLONGEE

- 60€/plongée pour une plongée et 100€ pour deux plongées dans la même journée, et sont facturées et payable à la réservation directement à l'opérateur indépendant.

*prix minimum de location du bateau 480€/jour

TSANGA TSANGA SOA s.a.r.l. au capital de 10.000.000 MGA,

Siège social: Le Club House NOFY BE, Nosy Kely, B.P. 337 Morondava 619, MADAGASCAR.

Assurance Responsabilité Civile de Propriétaire de Navire de Mer: 4.253.980.000 Ar, N° de Police: 51/001645/11

SOCIETE SAHAM – MADAGASCAR S.A., 2 Place de l'Indépendance, Antananarivo, MADAGASCAR

Licence Touristique n° 042-09/MTA/EDBM ; NIF : 3000352060 ; N° Statistique : 61101 54 2006 0 00063 ; N° CNAPS 977474

www.nofy-be.com tel: +261 33 18 888 99 adresse e-mail: nofybe@gmail.com

MODALITES DE RÈGLEMENT

- Inscription : versement d'un acompte de 50% (100% si la réservation est faite moins d'un mois avant le date de départ) du prix de la croisière à régler par virement bancaire.
- Solde à régler par virement bancaire de sorte qu'il soit crédité sur notre compte un mois avant la date de départ.

Références bancaires :

- Titulaire du compte : **TSANGA TSANGA SOA s.a.r.l.**
- Banque : **BFV SG, Agence de Morondava, Morondava 619, Madagascar**

Pour virements depuis Madagascar :

- Code Banque : **00008**
- Code guichet : **00770**
- Numéro de compte : **02001008289**
- Clé RIB : **28**

Pour virements internationaux :

- IBAN : **MG46 00008 00770 02001008289 28**
- BIC : **BFAVMGMG**

CONDITIONS GENERALES & D'ANNULATION

Frais d'annulation :

- Plus de 2 mois avant le départ : 180€
- De 2 mois à 30 jours avant le départ : 50% du prix total
- De 29 à 5 jours avant le départ : 75% du prix total
- A moins de 5 jours avant le départ : 100% du prix total

Toute annulation due à la crise sanitaire COVID-19 ou autre pandémie, n'est pas remboursable mais fera l'objet d'un report de la croisière sous les mêmes termes et conditions.

En cas d'annulation par la société TSANGA TSANGA SOA s.a.r.l., armateur et opérateur de NOFY BE, un remboursement des arrhes versées, sans intérêts, jusqu'à concurrence d'un maximum équivalent à la portion de la prestation non fournie, sera effectué par virement bancaire.

Cependant la société TSANGA TSANGA SOA s.a.r.l. ne pourra être tenue à un quelconque remboursement ou être tenue pour responsable des conséquences d'événements extérieurs à elle, notamment :

- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité périmés ou d'une durée de validité insuffisante ou non conformes aux indications figurant sur le BI, et/ou au poste de police des douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera retenu comme frais d'annulation, 100% du prix du voyage.
- Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à TSANGA TSANGA SOA, émeutes étrangères à TSANGA TSANGA SOA, incidents techniques ou administratifs extérieurs à TSANGA TSANGA SOA, intempéries, pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications de programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation de la part de TSANGA TSANGA SOA, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à ces perturbations (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du voyageur.
- Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de « force majeure », et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative. TSANGA TSANGA SOA se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité des voyageurs ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

« force majeure » désigne toute cause directement imputable à des actes, événements, non-occurrences, omissions, accidents ou catastrophes naturelles indépendants de la volonté de TSANGA TSANGA SOA s.a.r.l., ou de l'Equipage, y compris, entre autres, les grèves, lock-outs et autres conflits sociaux, agitation sociale, émeutes, actes de terrorisme, blocus, invasion, guerre, incendie, explosion, sabotage, tempête, collision, échouage, brouillard, acte gouvernemental ou réglementation, carburant contaminé, panne mécanique ou électrique majeure indépendante de la volonté de l'Equipage.

La goélette NOFY BE applique une politique de tolérance zéro, et la possession ou utilisation de toute drogue ou arme illégale (y compris les armes à feu) est strictement interdite à bord du bateau. Le non-respect de cette politique constituera une raison suffisante pour que TSANGA TSANGA SOA résilie immédiatement le présent contrat sans remboursement ni recours.

Compte tenu des mauvaises conditions de prestation de soins à Madagascar, il est fortement recommandé d'être couvert par une assurance de voyage, rapatriement et annulation adéquate.